



**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2014**

Téléphone : 04.50.19.01.10 – Télécopie : 04.50.19.01.20
Courriel : mairie@sevrier.fr

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jacques REY, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

M. FALCONNET Georges, Mme PRIEUR-DREVON Agnès, M. PARIS Yves, Mme MALAPLATE Christina, M. LYONNAZ Bruno, Mme BERTRAND Anne-Marie, M. VANHELMON Yves, Mme ARRAULT Marie-Pierre, M. BARAN Gabin, Mme BLAND Hélène, M. CHEDECAL Sylvain, M. DELOBEL Gérard, M. DUMOLARD Damien, Mme GENOT Marie, Mme GLABAY Guénaële, Mme GODART Sylviane, Mme GURRET Alice, M. METRAL-BOFFOD Michel, Mme POINTET Martine, Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie, M. CUILLERY Christian, Mme TALIN Dominique, M. MAURIANGE Claude, Mme DEPLAIX Doris formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS OU EXCUSÉS :

M. KROELY Alain, M. FONTAINE Bernard.

PROCURATIONS :

M. KROELY Alain donne pouvoir à M. DELOBEL Gérard
M. FONTAINE Bernard donne pouvoir à Mme BONNEFOY-VERNAY Valérie

Procès-Verbal de la séance publique du Conseil Municipal du 22 septembre 2014 : **Adopté à l'unanimité.**

M. BARAN Gabin a été désigné secrétaire de Séance.

Le Conseil municipal a ensuite délibéré sur les questions suivantes :

- 1. Emprunts Haute-Savoie Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Résidence « Lac et Sens » Garantie de la Commune**
- 2. Association ADAMA - Convention de mise à disposition de locaux scolaires**
- 3. Modification du Tableau des effectifs**
- 4. Rythmes scolaires : Comité de pilotage**

5. Désignation d'un Cabinet d'avocat pour défendre la Commune dans la procédure l'opposant à la SARL HOTEL RIANT PORT
6. Décision modificative n° 2
7. Redevance de prestations de chauffage saison 2013-2014
8. Indemnité de Conseil du Trésorier – Exercice 2014 et suivants suite à renouvellement de municipalité

* Information au Conseil municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire : création d'une régie de recettes « Régie du Port »

• Questions diverses

1. Emprunts Haute-Savoie Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations – Résidence « Lac et Sens » Garantie de la Commune

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés a décidé d'accorder la garantie de la commune à hauteur de 100 % pour des emprunts contractés par Haute-Savoie Habitat auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Ces emprunts pour un montant total de 859 443 euros permettront l'acquisition de 9 logements sociaux en VEFA au sein de la résidence « Lac et Sens » (5 PLUS, 3 PLAI et 1 PLS).

2. Association ADAMA - Convention de mise à disposition de locaux scolaires

Mme POINTET a précisé qu'avec les nouveaux rythmes scolaires, la salle de motricité est occupée le mercredi matin dans le cadre scolaire, la convention tripartite qui a été soumise à l'avis du Conseil (Commune/Directrice de la Maternelle/Association) a donc été établie pour une mise à disposition le mercredi après-midi, du 4 novembre 2014 au 1er septembre 2015.

ADOpte à l'unanimité des membres présents et représentés.

3. Modification du Tableau des effectifs

M. BEN-AMMAR a précisé que la modification du tableau des effectifs était motivée par le changement de filière d'un agent suite à la réussite d'un concours et pour valoriser cet effort de formation. Aucun recrutement n'a été fait, il s'agit uniquement du repositionnement de l'agent en question, qui appartenait précédemment à la filière technique, dans la filière animation. La modification du tableau des effectifs a ensuite été adoptée à l'unanimité des membres présents et représentés

4. Rythmes scolaires : Comité de pilotage

Le Conseil municipal a validé à l'unanimité la proposition de composition du nouveau comité de pilotage sur les rythmes scolaires. Celui-ci sera donc constitué comme suit :

- 3 élus de la commission Education
- 3 enseignants dont la Directrice
- 3 parents d'élèves
- 3 agents communaux intervenant dans les TAP, dont la coordinatrice
- 3 personnes représentant les associations

- 3 intervenants extérieurs dans les TAP
- 1 personne représentant la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale
- 1 personne représentant la Direction Départementale de la Cohésion Sociale

Monsieur le Maire a tenu à souligner l'investissement et le travail de tous les acteurs impliqués dans la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires. Mme PRIEUR-DREVON a précisé que le planning des temps d'activités péri-éducatives (ou TAP) avait été fixé jusqu'à la fin de l'année scolaire en juin 2015.

5. Désignation d'un Cabinet d'avocat pour défendre la Commune dans la procédure l'opposant à la SARL HOTEL RIANT PORT

La désignation d'un Cabinet d'avocat dans ce cadre fait normalement et uniquement l'objet d'une information du Maire qui dispose dans ce cas de sa délégation du Conseil municipal du 14 avril 2014.

Les membres du Conseil municipal, par **22** voix « pour » et **4** « abstentions » des membres présents et représentés (M. MAURIANGE n'ayant pas participé au vote), le Conseil municipal a validé la désignation de Maître Sandra CORDEL, membre de la SCP BODECHER-CORDEL-BETEMPS, société d'avocats inter-barreaux, ayant son siège social 2 Rue Gambetta, B.P. 220, 73277 ALBERTVILLE CEDEX.

6. Décision modificative n° 2

A l'**unanimité** des membres présents et représentés, la décision modificative suivante a été adoptée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

I - DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLES	DM N° 2
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	5 615,00 €
014	ATTENUATION DE PRODUITS	9 000,00 €
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	-71 694,00 €
66	CHARGES FINANCIERES	60 000,00 €
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00 €
023	VIREMENT SECTION INVESTISSEMENT	42 618,00 €
	TOTAL DEPENSES	47 039,00 €

II - RECETTES

CHAPITRE	LIBELLES	DM N° 2
70	PRODUIT SCES DOMAINES	-4 500,00 €
73	IMPOTS ET TAXES	40 404,00 €
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS, PARTICIPATIONS	11 135,00 €
	TOTAL RECETTES	47 039,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

I - DEPENSES

CHAPITRE	LIBELLES	DM N°2
16	EMPRUNTS	42 618 ,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	696 345 ,00 €
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-1 000,00 €
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	39 526,00 €
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	-2 526,00 €
	TOTAL DEPENSES	774 963,00 €

II - RECETTES

CHAPITRE	LIBELLES	DM N°2
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	42 618,00 €
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	36 000,00 €
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	696 345,00 €
	TOTAL RECETTES	774 963,00 €

7. Redevance de prestations de chauffage saison 2013-2014

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil municipal a fixé les redevances pour prestations de chauffage **2013/2014** basées sur un prix moyen mensuel qui fait référence au tarif défini pour les logements HLM du secteur de Saint-Jorioz, selon la formule suivante :

Prix moyen mensuel : Prix moyen au m² (6,86 €) X surface habitable
Nombre de mois de chauffe en H.L.M. (neuf)

Redevance =Prix moyen mensuel X nombre de mois de chauffe en Mairie.

8. Indemnité de Conseil du Trésorier – Exercice 2014 et suivants suite à renouvellement de municipalité

M. FALCONNET a rappelé le décret du 17 décembre 1983 qui définit précisément les modalités d'octroi et de calcul de cette indemnité dite "de conseil". En réponse à Mme BONNEFOY-VERNAY qui s'est interrogée sur les actions du Trésorier en faveur de la Mairie et à la question de M. METRAL-BOFFOD sur l'imposition de ladite indemnité, M. FALCONNET a notamment rappelé que le versement de cette indemnité est justifié par des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable tout au long de l'année et qu'elle était imposable. Après avoir débattu du bienfondé du versement de cette indemnité, le Conseil a finalement décidé de ne pas la verser pour l'exercice 2014 par **8** voix contre, **12** abstentions et **7** voix pour.

*** Information au Conseil municipal dans le cadre des délégations par lui accordées au Maire : création d'une régie de recettes « Régie du Port »**

* **Décision n° 01/2014** portant sur la création d'une régie de recettes dénommée « Régie du Port » :

Conformément à la délibération du Conseil du 14 avril 2014 et à l'article L. 2122-23, 3ème alinéa du CGCT, et dans le cadre d'une régularisation des processus comptables en lien avec la Trésorerie de Seynod, Monsieur le Maire a informé le Conseil de sa décision de créer la régie du Port dévolue au recouvrement des produits de la location d'emplacements de bateaux aux pontons, mouillages et parking terrestre sur le territoire de la commune de Sevrier.

Le régisseur titulaire qu'il a également nommé concomitamment sera Mme DUPANLOUP Sylvie qui exerce dans les faits ce rôle depuis plusieurs années.

▪ Questions diverses

Motion du Conseil municipal du 20 juin 2014 concernant les problèmes de circulation et les solutions alternatives susceptibles d'alléger la circulation sur la RD 1508 :

M. MAURIANGE a souhaité connaître les suites données à cette motion ? M. Le Maire a répondu qu'aucune réponse n'a été apportée à ce jour à cette motion.

Conclusions du rapport des commissaires aux comptes concernant l'association Loi de 1901 « Sevrier en fête » : M. MAURIANGE a souhaité connaître ces conclusions ? Monsieur le Maire a indiqué qu'un rapport définitif sera communiqué en séance publique du conseil le 8 décembre 2014. Néanmoins, les premières conclusions des experts comptables écartent toute malversation.

L'ordre du jour étant épuisé, le Conseil Municipal a pris acte de diverses communications et a levé sa séance à 21 h 37.

SEVRIER, le 5 novembre 2014

LE MAIRE,

Jacques REY